



La CGT  
des établissements  
d'Enseignement supérieur  
et de Recherche

Pour un Service public national  
d'Enseignement supérieur et de Recherche,  
laïque, démocratique et émancipateur

# Merci, notre bon maître !

## Augmentation de 6 centimes d'euros bruts par mois pour les plus bas échelons de la catégorie C

21 octobre 2024

Le gouvernement Macron-Barnier ne manque pas d'humour. Nous transmettons à tous les personnels le courrier qu'il a envoyé aux organisations syndicales :

« Mesdames, Messieurs,

Annoncée par le Premier ministre le 1er octobre 2024, la revalorisation du SMIC de + 2 % à compter du 1er novembre 2024, portera celui-ci à 1 801,80 € bruts mensuels.

L'indice minimum de traitement (IMT) dans la fonction publique est actuellement de 1801,74 € bruts mensuels (soit l'IM 366). Les agents concernés par l'IMT bénéficieront donc à compter du 1er novembre 2024 d'une majoration de rémunération, versée sous la forme d'une indemnité différentielle de 0,06 € mensuels, prévue par le décret n°91-769 du 2 août 1991 [...].

Le versement de cette indemnité, applicable dans les trois versants de la fonction publique, portera la rémunération des agents concernés au niveau du SMIC revalorisé. »

**Le gouvernement va donc verser une prime de 6 centimes d'euros bruts par mois aux plus bas salaires de la Fonction publique. Et pour l'ensemble des agent-es publics, après une année blanche en 2024, le gouvernement annonce : aucune augmentation du point d'indice en 2025.**

La CGT FERC Sup rappelle que la [perte de pouvoir d'achat sur les grilles depuis 2000 est d'environ 27,5 %](#), et que le décrochage du point d'indice par rapport au SMIC, qui était de 9 % entre décembre 2020 et octobre 2024, va encore s'aggraver.

Au nom de tous les personnels de l'ESR, devant tant de générosité, la CGT FERC Sup dit au gouvernement : merci !

**Face à ce mépris intégral, la CGT FERC Sup appelle tous les personnels à se réunir en assemblées générales, heures d'information syndicale... pour mettre à l'ordre du jour l'organisation de l'action collective pour la revalorisation immédiate du point d'indice et des grilles. Elle portera ces propositions auprès de l'intersyndicale de l'ESR.**

